



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 151 a) de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :
financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents (A/54/763). Lors de l'examen de ce rapport, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations et des éclaircissements complémentaires.

2. Dans sa résolution 51/218 E du 17 juin 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à une nouvelle enquête auprès des États qui fournissent des contingents, comme le Comité consultatif l'avait suggéré au paragraphe 12 de son rapport du 6 août 1996 (A/50/1012). Aux fins de cette enquête, 64 États Membres qui fournissaient des contingents et des observateurs militaires pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'époque ont été invités à fournir des informations sur les dépenses relatives aux contingents sur la base du barème des soldes applicable en décembre 1996. Sur les 64 États interrogés, 38 ont répondu. Sept de ces réponses, qui n'étaient pas conformes aux instructions, n'ont pas pu être utilisées dans l'analyse. Sur les 31 États qui ont présenté des données comparables, 26 fournissaient des contingents en décembre 1996. Six d'entre eux fournissaient également des observateurs militaires. Les cinq États restants fournissaient seulement des observateurs militaires.

3. Comme il est indiqué aux paragraphes 18 à 21 du rapport du Secrétaire général, le coût moyen que représentaient en décembre 1996, pour les 26 États fournissant des contingents, les soldes et indemnités des membres de ces contingents s'élevaient entre 774 dollars et 10 778 dollars par personne et par mois, le coût global moyen étant de 3 806 dollars et le coût médian de 2 812 dollars. À titre de com-

paraison, en 1991, le coût global moyen, calculé sur la base des réponses de 17 États, était de 3 611 dollars et le coût médian de 3 560 dollars. Il est ressorti de l'enquête de 1996 que le coût moyen, par personne et par mois, de l'amortissement de l'habillement, du packaging et de l'équipement individuels ainsi que des armes personnelles (y compris les munitions) fournis par les gouvernements à leurs contingents était compris entre 110 et 966 dollars, le coût global moyen étant de 490 dollars et le coût médian de 418 dollars, contre 213 dollars et 195 dollars en 1991.

4. Comme il est indiqué au paragraphe 22 du rapport, il ressort des informations communiquées par 11 États Membres qui fournissent du personnel militaire (autre que des contingents) que le montant total moyen des dépenses engagées par ces États pour fournir le personnel en question a été de 6 355 dollars par personne et par mois, le coût médian s'établissant à 5 637 dollars par personne et par mois.

5. Il ressort de l'enquête que le coefficient global moyen d'absorption était de 53,9 % en 1996, ce qui représente une augmentation de 21,1 % par rapport au coefficient moyen établi pour 1991 (32,8 %). L'Assemblée générale voudra peut-être tenir compte de l'augmentation du taux global moyen d'absorption depuis 1991 pour déterminer si un relèvement des taux standard actuels de remboursement des dépenses afférentes aux contingents est justifié.

6. Au paragraphe 8 de son rapport du 6 août 1996 (A/50/1012), le Comité consultatif a prié le Secrétaire général de présenter une analyse détaillée de l'ensemble des services fournis aux contingents, justifiant chacun des services en question et rendant compte de la manière dont ils sont administrés et comptabilisés. Le Comité s'attendait à ce que toutes les dépenses afférentes aux contingents prises en charge par l'Organisation soient prises en compte dans l'analyse. Or, dans l'analyse actuelle, certaines dépenses de l'Organisation, telles que les paiements directs effectués au personnel militaire, représentant 1,28 dollar par personne et par jour, et une prime de permission de 10,50 dollars par personne et par jour, payable pendant sept jours au maximum, n'ont pas été prises en compte. Les résultats de l'analyse auraient également été sensiblement modifiés si le coût moyen par personne des services fournis aux contingents par les missions de maintien de la paix des Nations Unies avait été pris en compte. **Le Comité estime d'avis qu'il conviendrait d'ajuster la méthode actuelle de calcul des taux standard de remboursement de manière à prendre en compte les paiements directs effectués au personnel militaire, qui sont indiqués ci-dessus. En outre, il y aurait de bonnes raisons de déduire ces montants des montants remboursés aux États fournissant des contingents.**

7. **Le Comité fait observer par ailleurs que les données fournies par les États qui fournissent des contingents ne semblent pas toujours cohérentes, ce qui rend les comparaisons difficiles.**

8. Le Comité consultatif souligne que les données recueillies aux fins de l'enquête ont trait à la situation qui existait en décembre 1996, c'est-à-dire il y a près de trois ans et demi. Le nombre de pays fournissant des contingents qui ont répondu à l'enquête de 1996 était relativement faible. En outre, le nombre d'États fournissant des contingents est passé de 64 en 1996 à 83 en 2000. **Le Comité invite l'Assemblée générale à fournir à l'avenir de nouvelles instructions en vue d'affiner la méthode, pour qu'il soit possible de recueillir des données plus à jour et plus complètes qui permettent de déterminer s'il est justifié de modifier**

les taux standard de remboursement aux gouvernements qui fournissent des contingents.
